



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
TRANSPORTS VILLE ET
LOGEMENT**

Secrétariat général

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'assistant principal de service social des
administrations de l'Etat**

Session 2026

Rédacteur

Corinne LEROY, Attachée principale d'administration de l'État, présidente de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/assistante-principale-service-social-administrations-letat-apssae-examen-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	5
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES	5
C. STATISTIQUES	6
II. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	6
A. ATTENDUS DE L'ÉPREUVE ET CONSTATS DU JURY	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	8

Rapport général de la présidente du jury

*Madame Corinne LEROY, Attachée principale d'administration de l'État.
Examen professionnel Assistant principal de service social des administrations de l'Etat
session 2026*

Ce rapport présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État organisé pour la première fois en 2024 par le pôle ministériel territoires, écologie et logement.

Il comprend également une analyse des attendus du jury, ses constats ainsi que des recommandations et des conseils destinés aux candidats.

Le jury salue la qualité des échanges avec les candidats.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Cet examen professionnel est ouvert aux assistants de service social des administrations de l'Etat qui, justifient au 31 décembre de l'année du concours :

- d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau ;
- d'un an d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon du premier grade.

A. Textes réglementaires

La session 2026 s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;
- décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;
- arrêté du 1er septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État ;
- arrêté du 27 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État.
- arrêté du 27 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat ;
- arrêté du 25 mars 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- les inscriptions se sont déroulées du 09/02/2026 au 20/03/2026 ;
- les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 8 au 9 avril 2026 ;
- l'admission résulte du classement des candidats admis à l'issue d'une épreuve orale notée sur 20, d'une durée de 30 minutes. Les résultats ont été publiés le 10/04/2026.

C-Statistiques

Années	2024				2025				2026			
Effectifs	Postes offerts	F	H	Total	Postes offerts	F	H	Total	Postes offerts	F	H	Total
Inscrits	3	17	3	20	3	10	0	10	2	9	1	10
Présents		16	3	19		7	0	7		6	1	7
Admis		2	1	3		3	0	3		2	0	2

SOURCE SG/DRH/RM1

II. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Il s'agit d'un concours avec une épreuve unique d'admission. L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat, les connaissances en matière de politiques sociales mise en œuvre dans le cadre de la fonction publique, les acquis de l'expérience professionnelle et les motivations, les capacités méthodologiques d'intervention du candidat en service social au plan individuel et collectif.

Cette épreuve dure 30 minutes dont 10 minutes consacrées à un exposé par le candidat de son expérience professionnelle. Le jury, composé d'un groupe d'examineurs de trois personnes, a veillé au respect des conditions réglementaires régissant l'épreuve.

Les membres du jury ont tenu à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles et la durée de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées avant le début de l'entretien.

Sur les 10 candidats inscrits, 7 se sont présentés à l'oral. Les épreuves orales se sont déroulées sur deux journées, les 8 et 9 avril 2026, à La Défense (Arche).

Deux postes pour l'accès au deuxième niveau de grade du corps des ASS étaient offerts en liste principale. Le jury a constaté une hétérogénéité dans la qualité des prestations orales, dont certaines sérieusement préparées. Deux prestations se sont particulièrement démarquées. La barre de seuil de l'admission a été fixée à 14/20.

A. Attendus de l'épreuve et constats du jury

Attendus de l'épreuve

L'oral est une rencontre entre le (ou la) candidat(e) et le jury qui découvre un (ou une) candidat(e) à une étape importante de sa carrière. Le jury cherche à identifier et mettre en valeur les candidats faisant preuve d'une capacité de prise de hauteur par rapport à leur parcours de carrière et aux fonctions d'assistant(e) de service social du travail.

L'épreuve d'admission s'appuie sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier n'est pas noté mais la qualité de sa rédaction permet de renseigner le jury sur le regard porté par le ou la candidat(e) sur son parcours, ses compétences acquises et sa pratique professionnelle. Son contenu sert également d'appui pour poser des questions lors de l'entretien. Les productions écrites de qualité sont ainsi structurées, synthétiques, aérées tout en mettant en perspective les compétences acquises avec l'exercice des fonctions d'assistant(e) de service social du travail. Elles respectent le format imposé (3 pages maximum). Dans le dossier, les formations mentionnées doivent permettre de mettre en lumière l'apport des formations suivies dans la pratique professionnelle.

L'épreuve orale débute par un exposé de 10 minutes au maximum porté par le (ou la) candidat(e) qui s'exprime sans interruption, sauf par la Présidente du jury en cas de dépassement de la durée prévue. L'exposé doit permettre de montrer les capacités des candidats, leurs aptitudes, qualités et motivations professionnelles, en particulier la motivation à accéder au grade supérieur. La présentation doit permettre de situer le ou la candidate dans la construction de son parcours professionnel, en illustrant le propos par des réalisations ou des actions menées.

Une prise de recul et un regard critique sur son expérience, sont indispensables. Ils permettent de mettre en exergue les acquis ainsi que d'asseoir de nouvelles compétences.

L'entretien qui suit l'exposé permet au jury de continuer à faire connaissance avec le (ou la) candidat(e) en s'appuyant sur sa présentation et sur les éléments du dossier RAEP. L'échange permet un élargissement notamment sur son environnement professionnel et sur sa motivation à accéder au grade supérieur. Les questions peuvent porter sur des mises en situation ou l'approfondissement d'actions menées.

Les compétences plus particulièrement recherchées lors de cet échange sont :

- savoir-être professionnel, compétences techniques et métiers. ;
- capacité et intérêt à travailler en équipe pluridisciplinaire et interagir avec des partenaires divers ;
- bonne connaissance de l'environnement professionnel, des politiques sociales et institutionnelles.

Il est attendu des candidats une bonne compréhension et une solide argumentation autour des axes des missions du service social du travail, avec une pertinence des choix d'illustration.

La question du secret professionnel constitue une dimension essentielle de l'exercice de la profession. Il est souhaité des candidats qu'ils puissent démontrer qu'ils appréhendent bien cette notion, ses limites et toute la complexité qui lui est attachée.

Constats du jury

Les meilleurs candidats se sont démarqués par une posture d'assistant(e) de service social du travail, à travers une présentation claire, structurée et étayée, avec une analyse fine de leur expérience. Ils ont su prendre la hauteur nécessaire pour mener à bien cette analyse. Ils ont pu mettre en avant les enjeux d'accompagnement des agents, des collectifs et des managers.

Les candidats retenus ont également su valoriser des outils, des supports, des retours d'expérience venant enrichir la vie de leur réseau.

Les échanges ont été enrichissants, portant sur l'expérience des candidats ainsi que sur leur pratique professionnelle. La transposition des compétences acquises sur d'autres postes, y compris dans d'autres environnements professionnels, est bien valorisée par certains candidats. Ces derniers ont mis en lumière différentes postures adoptées au cours de leurs expériences professionnelles et en ont tiré une analyse pertinente.

Quelques candidats ont pu rencontrer des difficultés de gestion du temps et de synthèse en particulier dans la phase d'échange. Le jury a noté, pour une grande partie des candidats, un stress important inhérent à l'exercice oral.

Par ailleurs, certains n'ont pas su démontrer la compréhension de la spécificité de l'intervention d'un assistant de service social dans le champ du travail. La connaissance des textes législatifs relatifs au secret professionnel est méconnue par la majorité des candidats. Enfin, Le travail partenarial ainsi que les process autour de la création et l'évaluation des projets ne sont pas suffisamment explicités et valorisés.

B. Conseils aux candidats

En amont de l'épreuve

Comme évoqué précédemment, le dossier RAEP est destiné à éclairer le jury sur le parcours du (ou de la) candidat(e) et sa motivation à accéder au grade d'assistant principal de service social.

Il constitue également un moment de réflexion important dans la maturation de l'épreuve et pour nourrir le déroulement de l'entretien. Un temps suffisant doit être consacré à sa préparation.

Un bon dossier permet au jury d'apprécier les capacités et les compétences développées par le candidat. La qualité de la rédaction est appréciée, et en particulier un contenu clair et sans fautes d'orthographe. Les candidats ne doivent pas hésiter à faire relire leur dossier RAEP par un tiers. Une vigilance est à porter sur le respect du format (trois pages maximum) pour la description des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier écrit donne une première impression du (ou de la) candidat(e) au jury et l'échange oral doit venir confirmer la qualité de la rédaction du dossier.

Une bonne préparation de l'exposé est indispensable pour maîtriser l'exercice oral sur le fond comme sur la forme. Les objectifs attendus sont les suivants :

- respecter le temps imparti : l'interruption d'un exposé trop long peut être déstabilisante, un exposé trop court peut être perçu comme insuffisamment développé ;
- structurer son exposé grâce à un plan équilibré, énoncé clairement afin de faciliter l'écoute du jury, comportant un développement autour de 2 ou 3 thématiques illustrées par des exemples concrets qui permettent au candidat d'incarner son propos ;
- mettre en avant les acquis de l'expérience, l'expertise développée, les projets menés et l'analyse qu'en fait le (ou la) candidat(e) ;
- aborder dès l'exposé la motivation à accéder au grade supérieur.

Une présentation orale réussie est étayée d'exemples, argumentée et se détache de l'écrit pour éviter de réciter. Le fil conducteur du parcours professionnel doit être perçu par le jury. Il est pertinent de démontrer en quoi les compétences acquises sont transférables à son activité actuelle, en les illustrant par des exemples concrets.

Pendant l'entretien

Au cours de l'entretien oral, il est important de bien écouter les questions posées et de ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre si besoin. Le (ou la) candidat(e) peut prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre à une question. Au-delà de la stricte réponse aux questions posées, le jury accorde un intérêt particulier aux analyses et à la prise de recul du (ou de la) candidat(e). Les candidats doivent adopter un positionnement assuré, entrant dans un dialogue constructif avec le jury.

Il est important pour le (ou la) candidat(e) de se démarquer en incarnant pleinement ses propos, en montrant un véritable engagement et en restant authentique dans les échanges. L'argumentaire peut s'enrichir d'une attitude persuasive, constructive et pertinente.

Le jury cherche à identifier une bonne appropriation des compétences et l'assise du candidat dans sa posture actuelle et future, au sein d'un service social du travail.

Le candidat doit être vigilant aux mots parasites et au stress, qui peuvent nuire à la bonne qualité de l'exposé et de l'échange.